



INTERNATIONAL YACHT CLUB DE HYÈRES



AVIS DE COURSE

« HYERES TWIN RACE 2018 »

15 et 16 SEPTEMBRE 2018

QUI SE DÉROULERA À PARTIR DU PORT D'HYÈRES

RÉGATE SOLO et DOUBLE
Jauges IRC et OSIRIS

Épreuve du championnat IRC-UNCL Méditerranée double 2018

L'International Yacht Club d'Hyères étant l'autorité organisatrice

I. RÈGLES APPLICABLES

- I.1.* Les règles telles définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*,
- I.2.* Les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers, précisées en annexe prescriptions » si nécessaire,
- I.3.* Les règlements fédéraux, et de jauge handicap Osiris Habitable
- I.4.* La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre II des RCV,
- I.5.* Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent : RSO Catégorie pour l'ensemble des inscrits IRC
- I.6.* Les Instructions de Course de la « Hyères TWIN Race 2018 »

II. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de la World Sailing Organisation (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.V., les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

III. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

- III.1.* La régata est ouverte aux bateaux **IRC 1.2.3.4** en règle avec leur autorité nationale, possédant un certificat de jauge **IRC** en cours de validité daté au plus tard du 7 Septembre 2018 – 17 H.
- III.2.* La régata est ouverte aux bateaux possédant un contrat de jauge **OSIRIS** en cours de validité, disposant de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation
- III.3.* Les bateaux ne possédant pas de contrat de jauge à jour seront classés en Osiris bis, leur coefficient étant pris dans les tables OSIRIS. Ces bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation ;
- III.4.* La catégorie de navigation « jusqu'à 6 miles d'un abri »
- III.5.* **La régata est ouverte UNIQUEMENT aux équipages**
DUO (en double) et SOLO (solitaire)

III.6. Pour tous, L'organisation préconise également le port du gilet et un système de retenue de sécurité à bord durant les manœuvres, pour tous les concurrents si vent supérieur à 15 nœuds.

En s'engageant, les concurrents acceptent de respecter les règles de sécurité définies précédemment. Des contrôles pourront être effectués à tout moment avant le départ et à l'arrivée.

III.6. **Les dossiers d'inscription complets (bulletin d'inscription, liste d'équipage avec licences valides, règlement et paiement des droits d'inscription) doivent être obligatoirement renseignés par internet sur le site de l'IYCH. (www.iych.fr)**

III.7. **La date limite d'inscription est fixée au :**

Vendredi 7 Septembre 2018 à 17 heures

ATTENTION, inscriptions closes à compter de cette date, et cette heure.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la régata à compter du 9 Septembre si moins de 15 concurrents se sont inscrits

III.8. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent documenter à leur inscription en ligne :

- une licence FFV Compétition valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- une autorisation parentale pour les mineurs (indiquant le lieu et dates de la régata)

III.9. Tous les bateaux devront fournir :

- l'autorisation de port de publicité (si nécessaire)
- leur certificat de jauge IRC ou contrat OSIRIS en cours de validité au **7 Septembre, 17 heures**, hormis inscription en OSIRIS bis.

III.10. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFV doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- l'autorisation de port de publicité (si nécessaire)
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 million d'Euros ou Assurance FFV étranger.
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français et en anglais)
- une autorisation parentale pour les mineurs (indiquant le lieu et dates de la régata)

IV. PARTICIPATION aux frais

Droits par bateau : **190 €** (place de port comprise)

Inscription et règlement sur : www.iych.fr ou http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=IYCH

Participation à la soirée des équipages : **30 €** par personne et 35 € par personnes pour les accompagnants.
Inscription et règlement sur [iych.fr](http://www.iych.fr)

V. PROGRAMME

*Vendredi 14	17h à 20h	Confirmation des inscriptions (remise des Instructions de Courses et des flammes)
*Samedi 15	8h	Petit déjeuner
	9h	Briefing skipper
	10h	1er signal d'avertissement
	20h	Soirée des équipages
*Dimanche 16	8h	Petit déjeuner
	10h	1er signal d'avertissement

Remise des Prix à l'issue des régates

L'heure du dernier signal d'avertissement sera définie par avenant le samedi 15 Septembre.

VI. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises le Vendredi 14 Septembre entre 17 et 20 Heures.

VII. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront définis dans les instructions de courses :

- Construits (bananes) ou Côtiers pour la flotte IRC
- Côtiers pour la flotte Osiris

VIII. CLASSEMENT

VIII.1. Une course devra être validée pour valider la régata. Si 3 courses ou plus sont validées, la plus mauvaise sera retirée. Système de points à minima de l'annexe A des règles de courses à la voile.

VIII.2. Pour les classes IRC : Temps sur Temps.

VIII.3. Pour les classes Osiris (A, B, R1, R2, R3, R4, C, D, E, F, G), Temps sur distances avec application du CVL (coefficient de vent léger)

IX. PLACE AU PORT

Les bateaux seront accueillis gratuitement au Port d'Hyères

Du Vendredi 14 Septembre 2018 à partir de 12h00

jusqu'au lundi 17 Septembre 2017 avant 12h00.

Soit trois nuitées au total.

(Les bateaux souhaitant rester plus longtemps sont priés de prendre contact directement avec la Capitainerie du Port d'Hyères -33 (0)4 94 12 54 43- les nuitées supplémentaires restant à leur charge)

Lors de leur approche du Port de Hyères, Les bateaux prendront contact directement avec la Capitainerie pour rallier leur place (canal VHF 9). Les places seront affectées selon l'ordre d'arrivée (ne pas oublier de préciser la longueur, largeur et le tirant d'eau).

X. LIMITATION DE SORTIE D'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata, sauf sous réserve, et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

XI. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

XII. PRIX

Des prix seront attribués aux premiers de chaque classe.

XIII. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à la HYERES TWIN RACE et de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la « HYERES TWIN RACE et de rester en course le concurrent décharge l'IYCH de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

XIV. DROIT A L'IMAGE

Les concurrents autorisent l'IYCH et les partenaires de la régates à utiliser sans restriction leur image pour tout texte, photographie, vidéo, aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent.

Leur nom ou image pourront être publiés ou diffusés par tout média (presse, TV, Facebook, etc...). Le nom, la bibliographie des équipages pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

XV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

IYCH (International Yacht Club de Hyères) • Avenue du Docteur Robin
Centre Commercial du Nautisme • 83400 HYÈRES PORT
Tél : +33(0)494 570 007 • Mobile : +33(0)680 236 642
Mail : iych@orange.fr • site : www.iych.fr

